



**Division
des personnels
enseignants
1^{er} Bureau**

Dossier suivi par
Catherine WOLFF

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 81.32
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
catherine.wolff
@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Inspection Académique
du Haut-Rhin
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Colmar, le 28 janvier 2008

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin

à

- Monsieur le Directeur de l'IUFM d'Alsace
pour information
- Monsieur le Responsable
de l'IUFM Site de Colmar
*pour communication aux maîtres
formateurs rattachés à l'IUFM d'Alsace
Site de Colmar*
- Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale
- Mesdames et Messieurs les
Directeurs Pédagogiques des
Établissements Spécialisés
- Mesdames et Messieurs les
Directeurs Adjointes de SEGPA
S/C de Mme ou M. le Principal
- Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
*pour attribution et communication à leurs
adjoints*

Objet : **Inscription annuelle** sur les listes d'aptitude aux fonctions de directeur ou directrice d'établissement spécialisé au titre de l'année scolaire 2008/2009.

Réf. : Décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié par le décret n° 91-39 du 14 janvier 1991. Circulaire ministérielle n° 75-06 du 6 janvier 1975.

Les instituteurs et les professeurs des écoles souhaitant faire acte de candidature à l'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de direction :

- des écoles élémentaires comptant au moins 3 classes spécialisées recevant des enfants ou adolescents déficients ou inadaptés, y compris les écoles de plein air, et les écoles d'éducation spéciale ouvertes dans les établissements ou organismes ayant passé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Éducation Nationale,

- des écoles annexes ou d'application,

- de Centre Médico-Psychopédagogique,

voudront bien établir, pour chaque catégorie d'emploi postulé, une demande en double exemplaire en utilisant la notice de candidature se trouvant pages 3 et 4.

J'appelle l'attention des personnes inscrites en 2007 mais non nommées à titre définitif sur un poste de direction d'école ou d'établissement spécialisés désignés ci-dessus. Ces personnes devront renouveler leur inscription au titre de l'année scolaire 2008/2009, si elles souhaitent postuler pour ce type de direction.

Etablissement et transmission des candidatures :

La notice de candidature, dûment remplie et accompagnée d'une copie certifiée conforme du dernier rapport d'inspection, sera transmise à **l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription à laquelle est rattaché le candidat pour le 5 février 2008**, délai de rigueur.

Chaque notice de candidature devra être accompagnée d'une enveloppe affranchie et libellée à l'adresse du candidat.

Rappel des conditions requises pour l'inscription sur les listes d'aptitude en 2008 à l'emploi de :
(les conditions d'âge et de service sont appréciées au 1^{er} octobre 2008)

a) Directeur d'école élémentaire comportant au moins 3 classes spécialisées ou d'école d'éducation spéciale

recevant des enfants ou adolescents déficients ou inadaptés, y compris les écoles de plein air, et les écoles d'éducation spéciale ouverte dans les établissements ou organismes ayant passé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Education Nationale.

Etre âgé de 30 ans au moins, être titulaire du diplôme de directeur d'établissement spécialisé ou, à défaut, du CAPSAIS ou du CAPA-SH et justifier de 8 années de services en qualité d'instituteur, d'institutrice et de professeur des écoles, ou de professeur des écoles dont cinq années d'enseignement spécial.

b) Directeur d'écoles annexes ou d'application

Etre âgé de 30 ans au moins, être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ou du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles annexes ou d'application et justifier de 8 années de services en qualité d'instituteur, d'institutrice et de professeur des écoles ou de professeur des écoles.

c) Directeur de Centre Médico-Psychopédagogique

Etre âgé de 30 ans au moins et être titulaire du diplôme de directeur d'établissement spécialisé ou, à défaut, du CAPSAIS ou du CAPA-SH option G et justifier de 8 années de services en qualité d'instituteur, d'institutrice et de professeur des écoles ou de professeur des écoles dont 5 années d'enseignement spécial.

POUR INFORMATION :

L'inscription sur la liste d'aptitude de directeur adjoint de SEGPA relève de la compétence des services du Rectorat de l'Académie de STRASBOURG.

L'Inspecteur d'Académie,
P. l'Inspecteur d'Académie et p.o.
L'Inspecteur de l'Education Nationale
Adjoint à l'Inspecteur d'Académie :

signé : Fernand EHRET

NOTICE DE CANDIDATURE A L'INSCRIPTION
SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE :

- directeur et directrice d'école annexe ou d'application (1)
- directeur et directrice d'école élémentaire comprenant au moins 3 classes spéciales ou école d'éducation spéciale ouverte dans les établissements ou organismes ayant passé un protocole avec le Ministère de l'Education Nationale (1)
- directeur et directrice de centre médico-psychopédagogique (1)

NOM et Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance Lieu de naissance

Situation de famille Nombre d'enfants

Titres et diplômes

Grade Echelon

Fonctions

Nom et adresse complète de l'école d'affectation actuelle

..... ☎

Adresse personnelle : ☎

Ancienneté générale de service d'enseignement au 30.09.2008

Ancienneté dans l'enseignement spécial au 30.09.2008

Notes des deux dernières inspections et dates (joindre une copie du dernier rapport d'inspection)

Fait à, le

(signature)

Joindre impérativement à cette fiche une enveloppe affranchie libellée à votre adresse personnelle en vue de votre convocation devant la commission d'entretien.

(1) prière de mettre une croix dans la case à considérer

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE LA
CIRCONSCRIPTION DE

Date et signature :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Date et signature :